

Nos refs : SD/010-11/12

**Monsieur le Recteur  
Chancelier des Universités  
2 rue P. de Gueldres  
CO n°30013  
54035 NANCY CEDEX**

Monsieur le Recteur,

L'UNSA Education n'a cessé d'alerter le ministère, lors de la phase préparatoire aux élections professionnelles, sur la charge supplémentaire de travail pour les directeurs d'école, quant à l'impression des listes de candidats aux CTM, CTA, CAPN, CAPD et CCP. Notre fédération avait également rappelé que les écoles ne bénéficient pas de budget propre, donc que les coûts d'impression étaient pris sur les crédits municipaux, réduits à leur plus simple expression dans nombre de communes.

Le ministère nous avait répondu qu'il s'en remettait aux recteurs et IA.

Les directeurs d'école ne bénéficient plus d'aide administrative et donc de temps pour réaliser cette tâche supplémentaire.

L'UNSA Education Lorraine vous demande expressément à ce que les impressions des listes de candidats et les envois soient pris en charge par les Inspections Académiques.

Je vous adresse, Monsieur le Recteur, mes respectueuses salutations.

Le Secrétaire Régional  
UNSA Education Lorraine



Stéphane DAVAL